

Depuis plusieurs années, la Nièvre recherche en permanence des projets industriels dans la filière bois, pour tirer parti de nos ressources locales et favoriser la création d'emplois. C'est dans le cadre de cette prospection par l'Agence de développement de la Nièvre que le projet Erscia a été identifié. La Communauté de Communes du Pays Corbigeois conduit l'aménagement de cette zone.

### PROJET PÔLE BOIS DE SARDY-LES-ÉPIRY

HABITANTS DU PAYS CORBIGEOIS, VOISINS DE CE SITE, VOUS AVEZ DROIT À UNE INFORMATION PRÉCISE ET COMPLÈTE. CE DOCUMENT VOUS REND COMPTE DE L'AVANCEMENT DE CE PROJET.



#### **P**OURQUOI

Parce que nous avons la conviction que les ressources forestières de la Nièvre, en augmentation, sont sous-utilisées ou sous-valorisées. Notre priorité doit aller à la transformation locale, dans notre région, plutôt qu'à l'exportation des bois.

#### POUR QUI

Pour créer localement des emplois, pour les Nivernais, ce qui est la demande de tous ceux qui croient à l'avenir de ce territoire, et qui font le pari que l'industrie est compatible avec la ruralité, ce qui est la tradition de la Nièvre.

#### COMMENT

Véritable pôle d'économie verte, ce complexe d'activités liées au développement de la filière bois (pour l'énergie, la construction...) s'est voulu vertueux dans sa conception, avec de fortes prescriptions pour la protection des espaces naturels et des espèces animales présentes sur le site. Engagés dans cette démarche, tous les acteurs (porteur de projet, collectivités locales, services de l'État) œuvrent pour cette dimension écologique. Toutes les autorisations préalables sont aujourd'hui réunies. Nous veillerons sans relâche à leur respect.

#### CONTEXTE

Pour favoriser l'implantation d'activités de la filière bois, la Communauté de Communes du Pays Corbigeois a acquis un terrain boisé de 110 hectares, situé sur la commune de Sardy-les-Épiry.

A ce titre, 61 hectares sont réservés à la société ERSCIA France, et les surfaces restantes seront disponibles pour des industries du bois de la seconde transformation.

Le prix d'acquisition du terrain est basé sur une estimation réalisée par l'ONF en janvier 2007 (prix de l'hectare estimé dans une fourchette de 3300 à 4000 € / ha) et sur l'avis des Domaines du 9 décembre 2011. La vente a été réalisée pour un montant de 496 077 €.

Une concession d'aménagement a été signée avec Nièvre Aménagement qui réalise l'ensemble des travaux pour le compte de la Communauté de Communes sur la base d'un coût estimatif des travaux de 10 418 825 €.

Les terrains ainsi réaménagés (dessouchage, viabilisation, arrivée des réseaux) seront revendus aux industriels pour un montant de 4 508 000 €

Pour soutenir cet aménagement, les financements publics réunis s'élèvent à 4 711 394 € (État, Région, Département, Union européenne)

La participation de la communauté de communes s'élève à 1 199 431 €

### LE PROJET D'ERSCIA FRANCE N'EST PAS UNE SIMPLE SCIERIE

Il s'agit d'un véritable ensemble industriel qui doit être opérationnel à l'automne 2014, et qui associe :

#### UNE UNITÉ PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VERTE

D'une puissance thermique de 53,4 MWth et électrique de 12 MWél, qui sera alimentée par du bois naturel (connexes de scieries, bois forestiers résineux et feuillus) et du bois en fin de vie.

Cette centrale produira de l'électricité verte qui sera partiellement utilisée par elle-même, le reste sera injecté sur le réseau de distribution. Cette unité produira également de la chaleur qui servira au chauffage du site ainsi qu'au séchage des produits sciés et des sciures / plaquettes prévues pour la production des pellets. La production d'électricité pourra fournir en énergie 25 000 foyers.

#### UNE UNITÉ DE GRANULÉS DE BOIS (PELLETS)

Elle produira un biocombustible sous forme de granulés en bois. Ces pellets seront ensuite vendus comme matière première dans d'autres centrales de production d'électricité, ou pour contribuer à l'alimentation du bois énergie pour des chaufferies collectives ou pour des particuliers utilisant ce système de chauffage en développement. La production du site de Sardy atteindra 250 000 tonnes de granulés bois (la plus importante sur le territoire français).

#### UNE UNITÉ DE SCIAGE DE BOIS RÉSINEUX

Toutes essences, qui offrira une large gamme de produits sciés et sera équipée de chambres de séchage approvisionnées en énergie par l'unité de cogénération.

## UN IMPACT ÉCONOMIQUE D'AMPLEUR POUR LA NIÈVRE ET LA BOURGOGNE.

ERSCIA France à Sardy-Lès-Epiry en quelques chiffres (Avril 2012, fournis par l'industriel)

CHIFFRES

- Scierie, grumes entrantes :
  300 000 m³/an de capacité,
  500 000 m³/an à partir de 2020
- 167 000 m³/an de sciages produits (281.500 m³/an à partir de 2020)
- Chambres de séchage : 100 000 m³/an de capacité totale (3 chambres)
- Unité de cogénération :
  53,4 MWth de puissance calorifique installée
- Production d'électricité :
  12 MWél de puissance installée
- Pellets en bois : 250.000 tonnes/an
- Efficacité énergétique : environ 90 %
- Investissement :
  148 millions d'euros Hors Taxes
- Création d'emplois : 120 directs et environ 250 indirects
- Superficie 61 hectares pour le site d'ERSCIA France
- et 110 hectares pour l'ensemble du site
- Mise en service du site d'ERSCIA France : automne 2014

Tout d'abord en termes d'emplois, la société ERSCIA France souhaite créer à Sardy les Épiry 120 emplois directs et 250 emplois indirects (entreprises de transports, logistique, sous-traitance, maintenance industrielle, services divers). Dès que le site sera opérationnel c'est donc 370 emplois nouveaux qui seront créés.

Dés le lancement des travaux, un inventaire des besoins en personnels permettra de proposer des formations au plan local, afin de permettre des recrutements futurs.

Ce premier pôle industriel, qui fournira du bois scié, intéresse d'ores et déjà plusieurs autres industriels de la seconde transformation du bois qui pourront s'implanter dans un avenir proche, sur le site même de Sardy, sur les surfaces acquises et disponibles. Sont intéressées les entreprises de plusieurs secteurs : bois massifs reconstitués, isolants thermiques naturels et composants. Cette seconde transformation pourra créer dans notre département plusieurs centaines d'emplois supplémentaires.

L'investissement est évalué à 148 millions d'euros hors taxes, à Sardy les Epiry, pour la construction de ce pôle industriel. Deux années de travaux sont prévues. Ces travaux permettront le développement de l'activité commerciale locale (hôtellerie, restauration, ...)

## DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES GARANTES DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ERSCIA France, ainsi que Nièvre Aménagement, disposent aujourd'hui de l'ensemble des autorisations administratives pour démarrer le projet de Sardy-Les-Epiry.

En 2011, ERSCIA France a reçu par arrêté ministériel l'autorisation d'exploiter une centrale de production Par ailleurs, cinq procédures d'autorisations soumises à enquête publique ont été menées positivement :

- 1. L'autorisation d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), qui permet d'encadrer et de contrôler l'impact sur l'environnement, délivrée à l'industriel
- 2. Le permis d'aménager délivré à l'aménageur
- 3. Le permis de construire délivré à l'industriel
- 4. Le permis de défricher délivré à l'aménageur
- 5. L'autorisation d'exploiter au regard de la loi sur l'Eau qui assure que le fonctionnement de l'entreprise ne remet pas en cause la qualité et la quantité de l'eau.

Le chantier d'aménagement de la zone débutera lorsque Erscia aura achevé son «tour de table» financier et bancaire.

L'ensemble de ces autorisations a permis d'engager des actions en faveur de la protection de l'environnement :

La ligne de production d'énergie utilisera uniquement des résidus de bois provenant en grande partie de la production sur le site et des résidus de bois non dangereux. En aucun cas, d'autres catégories de déchets ne pourront être utilisées. Cette centrale ne peut être employée comme incinérateur de déchets ménagers.

Le défrichement de 96 des 110 ha de bois, oblige l'aménageur et ses partenaires à des mesures compensatoires. L'aménageur ainsi que le Conseil général de la Nièvre se sont ainsi engagés à boiser, reboiser, acquérir 200 hectares de forêt dans les dix années à venir. Les plans de gestion mis en œuvre dans ces boisements auront pour objectif une gestion durable, respectueuse et une production de qualité. La préservation de la faune sera prise en compte, comprenant notamment la conservation des arbres creux et du bois mort, véritables habitats pour de nombreuses espèces. En outre, pour répondre au rôle social, de loisirs et de découverte de la forêt, les parcelles les plus adaptées seront rendues accessibles au public. Un travail sera conduit pour une réappropriation collective de la forêt et une valorisation de ses multi-fonctionnalités.

Une zone humide de 22 ca existe dans le bois de Sardy. Cette zone humide sera déplacée de quelques centaines de mètres, au-delà du complexe industriel, et doublée en surface. Les espèces seront capturées et relogées dans la nouvelle zone humide ainsi créée. Un filet de protection des espèces vient d'être positionné autour de cette celle-ci.

Les émissions atmosphériques produites par l'unité de production d'énergie sont encadrées par l'autorisation d'ICPE. Les valeurs limites prescrites au niveau de l'arrêté ICPE sont bien plus sévères que celles d'une unité de combustion standard. Les spécialistes des autorités publiques environnementales (DREAL) superviseront, de très près toutes les activités d'ERSCIA. Cet ensemble de prescriptions, valeurs limites, auto contrôles, contrôles externes, visites des lieux, etc... assureront à Sardy, comme partout dans la région avoisinante, que la règlementation dans le domaine environnemental sera suivi à la lettre. De plus, en lien avec les autorités publiques environnementales (DREAL):

- un état actuel des terrains avoisinant la zone d'ERSCIA sera établi, pour assurer le suivi de l'impact sanitaire et environnemental éventuel des émissions du site en exploitation.
- la réalisation d'un plan de gestion des contrôles réguliers sera effectuée
- la société est soumise à un bilan fonctionnel qui doit être remis tous les ans au préfet de la Nièvre.

Le site de Sardy n'a fait l'objet d'aucun classement en zone naturelle (ZNIEFF, Natura 2000 ou autre). La faune et la flore présentes sont classiques pour ce type de site et la programmation des travaux a été organisée pour limiter au maximum les impacts sur les espèces et a au contraire conduit à caler le projet en fonction de leur rythme de vie pour les déplacer et les reloger dans les périodes et lieux les plus adaptés.

L'aspect visuel du site actuel sera conservé par une ceinture de forêt préservée d'une trentaine de mètres de large autour de la zone.

#### L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS SUR PLUSIEURS RÉGIONS

Concernant les approvisionnements, 80% des grumes proviendront de massifs forestiers extérieurs à la Bourgogne, de zones géographiques situées dans un rayon de 300 km autour du site.

Un plan d'approvisionnement établi par la société ERSCIA France a été présenté au préfet de Région et aux collectivités locales.

# LA LOCALISATION À SARDY LES ÉPIRY PERTINENTE EN PLUSIEURS POINTS

Le site de Sardy est celui qui présente les critères les plus adaptés au cahier des charges qu'a communiqué ERSCIA France à savoir :

- situé à égale distance des principaux massifs de ressource résineuse
- situé à égale distance des principaux marchés de produits finis visés par ERSCIA
- situé à égale distance des ports méditerranéens et atlantiques
- raccordement au réseau ferré
- surface minimum de 100 hectares
- connexion au réseau de fibre optique
- situé à égale distance des autoroutes A6, A77, A71 et future RCEA est-ouest.
- proximité d'un site industriel existant (carrières de Picampoix)

### LES COLLECTIVITÉS LOCALES SERONT AMENÉES À METTRE EN AVANT PLUSI-EURS PRINCIPES ESSENTIELS LORS DU DÉVELOPPEMENT DE CE PROJET :

Les formations aux métiers du bois, dans la Nièvre et en Bourgogne, indispensables aux emplois locaux dans l'ensemble des industries de la filière.

- le recours maximum au transport ferroviaire
- le renforcement des politiques de gestion durable de la forêt, en particulier dans le Morvan, et la signature des chartes forestières en Bourgogne par les industriels, et l'engagement ferme de l'Etat pour faire respecter les règles d'exploitation et de transport.
- l'information régulière et complète des citoyens sur l'avancée de ces projets économiques qui concourent à la réindustrialisation de notre région.

